

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 563**11 avril 2002****SOMMAIRE**

A.E.M., Atelier Electrique de Mertert, S.à r.l., Mertert	27014	(Antonio) Fusco International S.A.	27019
Backes Electricité, S.à r.l., Mertert.	27015	(Antonio) Fusco International S.A.	27019
BFP International S.A., Pétange.	27012	Gaheraupa Holding S.A., Luxembourg	26999
Camco Investment Management S.A., Luxembourg.	27013	Gaheraupa Holding S.A., Luxembourg	27000
Ceram Marketing, S.à r.l., Pétange	26977	Hair Design Houdremont, S.à r.l., Luxembourg ..	27012
Challenger Asset Management S.A., Luxembourg. ..	27017	Il Sole Ristorante-Pizzeria, S.à r.l., Lamadelaine. ..	27012
CMB Services S.A., Luxembourg	26978	Imprimerie de Rodange, S.à r.l., Rodange	27012
CMB Services S.A., Luxembourg	26988	Inly, S.à r.l., Mamer	27014
Deutsche Funding Luxembourg S.A., Luxembourg ..	27019	Joh. Enschedé Luxembourg S.A., Luxembourg ...	26988
Dorpum S.A., Luxembourg.	27001	Kannerbuttek Dibbendapp, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	27015
EL Holding S.A., Luxembourg	27015	M.D.S. Strategy Company S.A., Luxembourg	27006
EL Holding S.A., Luxembourg	27015	Magic Hair, S.à r.l., Rodange	27013
EL Holding S.A., Luxembourg	27016	Maison Printz Jean-Charles S.A., Luxembourg ..	27017
EL Holding S.A., Luxembourg	27016	Master Investment Management S.A., Luxembourg ..	27015
EL Holding S.A., Luxembourg	27016	Mediashop S.A., Luxembourg	27014
EL Holding S.A., Luxembourg	27016	Nestor Investment Management S.A., Luxembourg ..	27014
EL Holding S.A., Luxembourg	27016	Papeterie en Gros Toepke, S.à r.l., Howald.	27013
Equindus, S.à r.l., Rodange	27017	Plural International S.A., Luxembourg	27011
Exton Holding S.A., Luxembourg.	27017	Rentaco-Grundstücksentwicklungsgesellschaft m.b.H., Luxembourg	27013
Felten René, S.à r.l., Lamadelaine	27024	Shirley Holding S.A., Luxembourg	26997
Finacon International S.A., Luxembourg.	27012	WR Lux, S.à r.l., Luxembourg.	26998
(Antonio) Fusco International S.A.	27019		

CERAM MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 64.645.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00930/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**CMB SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. CMB SERVICES).
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.737.**

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CMB SERVICES, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.737 constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 371 du 11 juillet 1997.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Ludo Beersmans, directeur, demeurant à Wommelgem,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en CMB SERVICES S.A.
2. Conversion du capital social de LUF en euros.
3. Augmentation du capital social pour le porter à trente et un mille euros (31.000,- EUR).
4. Refonte des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en CMB SERVICES S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la société de francs luxembourgeois en euros.

Le capital converti s'élève à trente et un mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) pour porter le capital converti ainsi de son montant actuel de trente et un mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital des résultats reportés à due concurrence.

Il a été justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par une situation intermédiaire des comptes de la société arrêtée au 30 octobre 2001, dont une copie restera ci-annexée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa)

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société et d'en adopter une version anglaise qui fera foi, de sorte que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Section I - Form, Title, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Title

The company («the Company») shall have the form of a public limited company (société anonyme). It shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The name of the Company shall be CMB SERVICES S.A.

Art. 2. Registered office

The registered office shall be established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

Branches or other offices of the Company may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere by decision of the Board of Directors.

In the event of the Board of Directors considering that extraordinary events of a political, economic or social nature are jeopardising the normal functioning of the Company at its registered office or the easy communication with the registered office or between the registered office and other countries, or that such events are imminent, the Board may transfer the registered office temporarily abroad until the extraordinary events have ceased completely. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which shall continue to be governed by Luxembourg law despite such temporary transfer of the registered office. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested party by one of the Company's bodies or by one of the persons responsible for the day-to-day management of the Company.

Art. 3. Object

The purpose of the Company, both in Luxembourg as abroad and exclusively on behalf of some or all companies which are presently or will be in the future part of the same foreign international group, is to perform all sorts of administrative duties, notably the following duties:

- The centralisation of financial operations and re-invoicing operations with respect to the settlement of multiple currency invoices;
- Publicity services, marketing services and the performing of market studies;
- Secretarial and centralisation services;
- The execution of instructions given by the companies in regard with the keeping of their financial accounts;
- The centralisation of data processing as well as the supply, gathering and processing of technical or administrative information;
- The centralisation and preparation of accounting, financial, administrative and data processing reports;
- The rendering of similar services when they occur, including financial and legal surveys;
- Maintaining relations with national and international authorities;
- Assisting in and rendering of services directly and indirectly related to these activities.

In general, the company may take any action and make any transaction with it may deem useful to the accomplishment and extension of its purpose.

Art. 4. Duration

The Company is constituted for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time by decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by the law for amending articles of association.

Section II - Capital, Shares**Art. 5. Corporate capital**

The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (31.000,- EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares with no par value, having each a vote at the General Meeting of shareholders. All the shares have been paid up in full.

The company may repurchase its own shares in accordance with the prevailing law.

Art. 6. Form of shares. All the shares are and shall be issued solely in the form of registered shares.

All the shares issued shall be listed in the register of shareholders which shall be kept at the registered office; this register may be consulted by any shareholder. It shall contain the exact designation of each shareholder, its name and address and a note of the number of shares held, a note of the payments made on the shares and share transfers, with dates.

Each shareholder shall notify the Company by registered letter of his address and of any change of address. The Company shall be entitled to rely on the accuracy of the last address provided.

Ownership of the shares is evidenced by the inscription of the shareholders in the register of shareholders.

Shares may be transferred by means of a declaration of transfer recorded in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Shares may also be transferred according to the rules on the assignment of claims set out in Article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Likewise the Company may accept and include in the register of shareholders any transfer mentioned in any correspondence or other document establishing the consent of the transferor and the transferee.

The Company shall only recognise one owner per share. Where the ownership of one or more shares is undivided or disputed, the persons claiming rights in respect of the share(s) must designate a single agent to represent the share(s) in respect of the Company. Omission of such designation shall result in the exercise of all the rights attached to the share(s) being suspended. The same shall apply in the event of a dispute between an usufructuary and the bare owner, or between a debtor and a lienor.

Certificates reflecting the inscriptions in the register of shareholders shall be issued to shareholders. These share certificates shall be signed by two members of the Board of Directors. These signatures may be handwritten, printed or stamped on.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction in corporate capital

The corporate capital of the Company may be increased or reduced at any time, on one or more occasions, by decision of the general meeting of shareholders adopted according to the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by law for amending articles of association.

The new shares to be subscribed by making cash payments shall be offered preferentially to the existing shareholders in proportion to the amount of capital they hold. The Board of Directors shall determine the period during which preferential subscription rights may be exercised. This period may not be less than thirty days.

The foregoing notwithstanding, the general meeting of shareholders deliberating according to the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by the law for amending the articles of association may limit or cancel the preferential subscription rights or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Repurchase of own shares

The Company may repurchase its own shares.

The acquisition and holding of its own shares shall be effected in accordance with the terms of the law and on condition that all the shareholders are treated equally.

Section III - Board of Directors, Auditors**Art. 9. Board of Directors**

The Company shall be managed by a board of directors («the Board of Directors») comprising at least three members, who need not be shareholders in the Company («the Directors»).

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years. They may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders; no reason need be given. Decisions to appoint or revoke directors shall be made by the general meeting of shareholders by a simple majority of the shareholders present or represented, without any quorum being required.

In the event of one or more vacancies on the Board of Directors further to death, resignation or any other cause, the remaining Directors shall be entitled to elect a new Director by majority vote to fill the vacant position until the next general meeting of shareholders to be held thereafter.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors may choose from among its members a chairman («the Chairman»). It may also choose a secretary («the Secretary»), who does not need to be a Director, and who may be instructed to draw up minutes of the meetings of the Board of Directors and of the general meetings of shareholders, and entrusted with other administrative or other tasks as decided by the Board of Directors.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairman, but in his absence the Board of Directors, by a simple majority of those of its members present or represented, shall instruct another member of the Board to act as chairman pro tempore.

The Board of Directors shall meet when convened by the Chairman or by two members of the Board.

Written notice of all meetings of the Board of Directors shall be given to all Directors at least one week before the meeting is to be held, unless it is urgent (in which case the nature of the urgency must be mentioned in the letter convening the meeting) or with the agreement of all those entitled to attend the meeting. The letter convening the meeting shall indicate the place where the meeting is to be held and shall contain the agenda.

The requirement to send out a letter convening a meeting may be ignored if each Director gives assent in writing either in advance or subsequently by fax, telegram or telex.

No special letter convening the meeting shall be required for meetings of the Board of Directors held on a date and at a time and place determined in a resolution adopted previously by the Board of Directors.

Any Director may be represented at meetings of the Board of Directors by designating another member of the Board as his agent; this must be done in writing, by fax, telegram or telex. A Director may not represent more than one other Director.

The Board of Directors may only act or deliberate validly if at least the majority of its members are present or represented.

Decisions are made by the majority of votes of Directors present or represented at the meeting. In the event of a tied vote on a resolution at a meeting of the Board of Directors, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

A written decision made by circular means and signed by all the Directors shall be regular and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. A decision of this kind may be documented by one or more separate documents having the same content, each signed by one or more Directors. The date of such a decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

Minutes of all meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the meeting. Proxies shall remain appended to the minutes.

Copies or extracts of minutes intended for production in Court or elsewhere shall be signed by the Chairman, by the Secretary, or by two Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors shall have the power to carry out any acts which may be necessary or useful for the achievement of the object of the Company, except those which are specifically reserved for the general meeting of shareholders by law.

Art. 13. Delegation of powers

The Board of Directors may delegate in a general or specific fashion the day-to-day management of the Company, as well as the representation of the Company as regards such management, to one or more members of the Board, directors, authorised agents, employees or other agents, who need not be shareholders of the Company, or may confer special powers or terms of reference or permanent or temporary functions on persons or agents of its choice.

Delegation of day-to-day management to a member of the Board shall be subject to prior authorisation from the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may, whenever it sees fit, create one or more committees made up of members of the Board and/or third parties to whom it may delegate such powers and roles as it may deem appropriate, remaining nevertheless within the limit of statutory requirements.

Art. 14. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that one or more Directors or authorised agents of the Company have a personal interest therein, or are a director, partner, authorised agent or employee thereof. Unless provided for to the contrary below, a Director or authorised agent of the Company who also acts in the capacity as a director, partner, authorised agent or employee of another company or firm with which the Company is to sign a contract or enter into business relations in any other way shall not be automatically prevented from giving his opinion or voting or acting in respect of any operation concerning such a contract or operation on the grounds of such a connection with the company or firm.

The foregoing notwithstanding, in the event of a Director having an interest opposed to that of the Company in an operation subject to the approval of the Board of Directors, he shall advise the Board of Directors of this and have the declaration mentioned in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations or cast a vote as regards this operation. The operation and the opposing interest of the Director shall be brought to the attention of the next general meeting of shareholders thereafter before the meeting votes on other resolutions.

The Company shall compensate Directors or authorised agents and their successors, testamentary executors and property managers for any reasonable expenses they may incur as a result of their appearance as defendants in legal actions, court cases or legal proceedings brought against them because of their current or former activities as Director or authorised agent of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and as a result of this they are not entitled to compensation, except in cases where they are declared guilty of gross negligence or of having failed in their duties towards the Company; in the event of a transactional arrangement, such compensation shall only cover the subjects matter of the transactional arrangement and even then only if the Company is informed by its legal adviser that the person to be paid compensation has not failed in his duties towards the Company. The foregoing right to compensation does not exclude other rights of the aforementioned persons to which they may claim entitlement.

Art. 15. Company representation

In respect of third parties, the Company shall be validly committed by the joint signatures of two Directors, or by the individual signature of the person to whom day-to-day management of the Company has been delegated in the context of such day-to-day management, or by the joint signature or by the individual signature of any person to whom such power of signature has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Auditors

The Company's operations shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years, and they shall remain in office until their successors have been elected. They may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders, without any reason needing to be given.

Section IV - General meeting of shareholders**Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company.

Meetings shall have all the powers which are reserved for them by law.

Art. 18. Annual general meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place to be indicated in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of May of each year at 2.30 p.m.

Should this day fall on a legal holiday, the meeting shall be held on the next working day thereafter.

Art. 19. Other general meetings of shareholders

The Board of Directors as well as the auditor(s) shall be entitled to convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened in such a way as to be held within a period of one month if shareholders representing at least one-fifth of the corporate's capital so request in writing, indicating the agenda for the meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg whenever circumstances of force majeure occur; this shall be at the sole discretion of the Board of Directors.

Art. 20. Notices convening meetings

General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors or by the auditor(s) in compliance with the conditions set out by law and by the present articles of association. Letters convening a meeting shall contain

the agenda of the general meeting of shareholders and shall be sent to the shareholder's address indicated in the register of shareholders or to the address notified to the Company by the shareholder by registered letter.

In the event of all the shareholders being present or represented and declaring that they have had knowledge of the agenda for the meeting, the latter may be held without being convened in advance.

Art. 21. Bureau

General meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman, but in his absence the general meeting of shareholders, by simple majority of the shareholders present or represented, shall instruct another Director or any other person to act as chairman pro tempore.

The chairman of the general meetings of shareholders shall designate a secretary responsible for drawing up the minutes of the meeting and the general meeting of shareholders shall designate a scrutineer by simple majority of the shareholders present or represented.

The chairman of the general meeting, the secretary designated by him and the scrutineer designated by the general meeting of shareholders shall together constitute the bureau of the meeting («the Bureau»).

Art. 22. Voting

Each share shall give entitlement to one vote at any general meeting of shareholders.

Each shareholder may take part in general meetings by designating a proxy in writing, by fax, telegram or telex; this proxy need not be a shareholder in the Company.

The Board of Directors may decide any other conditions to be fulfilled for entitlement to take part in general meetings.

Unless otherwise provided for by law or the present articles of association, decisions shall be taken by a simple majority, whatever the number of shares present or represented at the meeting.

Art. 23. Amendments to the articles of association

The general meeting of shareholders may only validly amend the present articles of association if at least half of the capital is represented at that general meeting of shareholders and if the agenda indicates the proposed amendments to the articles of association and, as appropriate, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not fulfilled, a further meeting may be convened in the form stipulated in the articles of association. This letter convening the meeting shall reproduce the agenda, indicating the date and the outcome of the previous meeting. The second meeting shall deliberate validly whatever proportion of the Company capital is represented. In order to be valid, resolutions adopted at either of these meetings must have the support of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 24. Minutes of general meetings of shareholders

The secretary designated by the chairman of the general meeting of shareholders in compliance with the provisions of the present articles of association shall be instructed to draw up the minutes of the meeting; these shall be signed by the members of the Bureau.

Copies or extracts of minutes intended for production in Court or elsewhere shall be signed by the Chairman or by two Directors.

Section V - Financial year, Distribution of profits

Art. 25. Financial year, Annual accounts

The Company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

The Board of Directors shall prepare the annual accounts in accordance with the provisions of Luxembourg law and accounting practices.

Art. 26. Allocation of profits

Five per cent (5%) shall be deducted from the Company's net profits for the creation of a statutory reserve. This deduction shall cease to be compulsory when, and for as long as, the statutory reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's capital.

The general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the balance of annual net profits. It may decide to pay all or part of the balance into a reserve or provisional account, to carry it forward, or to distribute it among the shareholders as dividend.

The Board of Directors may effect advance payments of dividends in accordance with the statutory conditions. It shall determine the amount and the date of making such advance payments.

Section VI - Winding up, Liquidation

Art. 27. Loss of capital

In the event of the loss of half the Company's capital, the Directors shall convene a general meeting of shareholders to be held within a period of time not exceeding two months counting from the date on which the loss was or should have been noted by them; the general meeting of shareholders shall deliberate on the possible winding up of the Company under the same conditions for quorum and majority as those required for amending the articles of association.

The same rules shall be observed where the loss amounts to three-quarters of the Company's capital, but in this case the Company shall be wound up if this is approved by at least one-quarter of the votes cast at the meeting.

Art. 28. Winding up, Liquidation

The Company may be wound up at any time by a decision of the general meeting of shareholders deliberating under the same conditions for quorum and majority as those required for amending the articles of association, unless provided for otherwise by law.

In the event of the Company being wound up, liquidation shall be effected by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and their emoluments. If no appointment is made, liquidation shall be carried out by the Board of Directors in office at the time, acting in its capacity as liquidation committee, and if no powers have been determined for the liquidator(s) the Board shall have the widest possible powers conferred by law for this purpose.

The general meeting of shareholders shall, as appropriate, determine the emoluments to be paid to the liquidators.

Art. 29. Distribution

Without prejudice to the rights of preferential creditors and mortgagees, the liquidator(s) shall pay all the Company's debts proportionately, whether they are due or not, less discount in the latter case.

After the payment or deposit of the amounts necessary to pay off the Company's debts, the liquidator(s) shall distribute to the shareholders such sums or securities which may form equal shares for distribution: he/they shall hand over the goods which should have been kept for sharing out.

Art. 30. Liquidation meetings

Each year the results of the liquidation shall be submitted to the general meeting of the Company, with an indication of the causes preventing completion of the liquidation.

Once the liquidation has been completed, the liquidator(s) shall report to the general meeting of shareholders on the use made of the Company's assets and shall submit the accounts and supporting documents. The meeting shall appoint one or more auditors to examine these documents and set the date for a further meeting at which a decision shall be made on the management by the liquidator(s), according to the report by the auditor(s).

Completion of the liquidation shall be published, together with the balance sheet.

Section VII - Applicable law

Art. 31. Applicable law

All matters not covered by the present articles of association shall be settled in accordance with the Commercial Companies Act (as amended) of 10 August 1915.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

La société (la «Société») a la forme d'une société anonyme. Elle est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La Société a pour dénomination CMB SERVICES S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux de la Société peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La société a pour objet d'effectuer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et exclusivement pour le compte de certaines ou de toutes les sociétés appartenant actuellement ou dans le futur au même groupe international étranger, toutes activités administratives et notamment les activités suivantes:

- la centralisation d'opérations financières et de refacturation concernant la compensation de factures à devises multiples;
- les services de publicité, de marketing et d'études de marché;
- les services d'organisation centrale et de secrétariat;
- l'exécution des instructions des sociétés quant à l'administration de leurs comptes bancaires,
- la centralisation de l'informatique ainsi que la fourniture, le rassemblement et le traitement d'informations techniques ou administratives;
- la centralisation et la préparation de travaux comptables et financiers administratifs et d'informatique,
- les prestations de tous services similaires ou s'y rapportant, y compris l'expertise financière et juridique;
- les relations avec les autorités nationales et internationales;
- les prestations d'assistance et de service directement et indirectement en relation avec ces activités.

En général, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales des actionnaires.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions

Toutes les actions sont et seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu au siège social et dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire notamment son nom et son adresse ainsi que l'indication du nombre des actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués sur ses actions et les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s). Il en sera de même en cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. Ces certificats d'actions seront signés par deux membres du Conseil d'Administration. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment, en une ou en plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les termes de la loi et à condition que tous les actionnaires soient traités d'une manière égalitaire.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, réviseur d'entreprises

Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Les décisions de nomination et de révocation de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés sans condition de quorum.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'Administrateur suite à un décès, une démission ou autrement, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un nouvel Administrateur pour occuper le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui peut être chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires ainsi que d'autres tâches administratives ou autres telles que décidées par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président, mais en son absence, le Conseil d'Administration chargera à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, un autre Administrateur de la présidence pro tempore.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux Administrateurs.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence (auquel cas la nature de cette urgence devra être mentionnée dans l'avis de convocation) ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, soit antérieurement, soit postérieurement, par télécopieur, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur.

Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un seul Administrateur.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Une décision écrite prise par voie circulaire et signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le Président, par le Secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi réserve expressément à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuelle la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut créer en temps utile un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de tierces personnes au(x)quel(s) il peut déléguer les pouvoirs et rôles qu'il juge appropriés, mais toujours dans la limite de ce qui est conforme à la loi.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, il en avise le Conseil d'Administration et fait mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt opposé de l'Administrateur sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout vote de cette assemblée sur d'autres résolutions.

La Société indemniserà tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV - Assemblée générale des actionnaires**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mai de chaque année à quatorze heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales

Le Conseil d'Administration ainsi que le ou les réviseurs d'entreprises ont en droit de convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans un délai d'un mois, si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Convocations

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les réviseurs d'entreprises conformément aux conditions fixées par la loi et par les présents statuts. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale et sera envoyée à l'adresse des actionnaires indiquée dans le registre des actionnaires ou à celle que l'actionnaire a notifié à la Société par lettre recommandée.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Bureau

Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le Président, mais en son absence, l'assemblée générale des actionnaires chargera à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, un autre Administrateur ou une autre personne de la présidence pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée et l'assemblée générale des actionnaires désigne, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, un scrutateur.

Le président de l'assemblée générale, le secrétaire désigné par lui et le scrutateur désigné par l'assemblée générale des actionnaires constituent ensemble le bureau de l'assemblée (le «Bureau»).

Art. 22. Vote

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Art. 23. Modifications des statuts

L'assemblée générale des actionnaires ne peut valablement modifier les présents statuts que si la moitié au moins du capital est représentée à l'assemblée générale des actionnaires en question et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 24. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires

Le secrétaire désigné par le président de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents statuts est chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée qui sera signé par les membres du Bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. Année sociale, Comptes annuels

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 26. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Perte du capital

En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs convoquent, de façon qu'elle soit tenue dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée par eux ou aurait dû l'être, l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts sur la dissolution éventuelle de la société.

Les mêmes règles sont observées lorsque la perte atteint les trois quarts du capital social, mais en ce cas la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée.

Art. 28. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. A défaut de nomination, la liquidation s'opère par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation et à défaut de détermination des pouvoirs du ou des liquidateur(s), il(s) dispose(nt) à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par la loi.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le cas échéant, les émoluments des liquidateurs.

Art. 29. Répartition

Le(s) liquidateur(s), sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, paie(nt) toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, sous déduction de l'escompte pour celles-ci.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes, le(s) liquidateur(s) distribue(nt) aux actionnaires les sommes ou valeurs qui peuvent former des répartitions égales, ils leur remet(tent) les biens qui auraient dû être conservés pour être partagés.

Art. 30. Assemblées de liquidation

Chaque année, les résultats de la liquidation sont soumis à l'assemblée générale de la société, avec l'indication des causes qui ont empêché la liquidation d'être terminée.

Lorsque la liquidation sera terminée, le(s) liquidateur(s) fait (font) un rapport à l'assemblée générale sur l'emploi des valeurs sociales et soumet(tent) les comptes et pièces à l'appui. L'assemblée nomme un ou plusieurs commissaires pour examiner ces documents et fixe une nouvelle réunion dans laquelle il sera statué, après le rapport du ou des commissaires, sur la gestion des liquidateurs.

La clôture de la liquidation sera publiée ensemble avec le bilan.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 31. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beersmans, T. Dahm, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

F. Baden.

(00798/200/633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CMB SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(00799/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

JOH. ENSCHEDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

1) JOH. ENSCHEDE B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at P.O. Box 464, 2000 AL Haarlem, The Netherlands,

represented by Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given at

2) JOH. ENSCHEDE/VAN MUYSEWINKEL S.A., a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Rue du Bon Pasteur, 50 - 54, 1140 Brussels, Belgium,

represented by Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on November 26, 2001.

which two proxies after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person appearing acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of JOH. ENSCHEDE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object.

The object of the Company is both in Luxembourg and abroad, the production, printing, personalization and distribution of paper currency, bearer securities, identity and security documents, and of all commercial, financial, official or other documents and valuables, as well as all the provision of all services related thereto.

The Company may acquire, lease or let, construct, dispose of or exchange, any real or personal property, material or equipment, and in general, engage in all commercial, industrial and financial activities, related directly or indirectly to its purpose, including any subcontracting in general and the management of intellectual rights and industrial or commercial property relating thereto; it may acquire any real or personal property as an investment even if it is not directly or indirectly related to the object of the Company.

The object of the Company is further the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the general meeting voting as with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital.

The subscribed capital of the Company is set at forty-thousand Euros (EUR 40,000.-) divided into four hundred (400) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Art. 6. Shares.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these articles of incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these articles of incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the articles of incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares.

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors.

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a new director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers.

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of Interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors.

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for reelection, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting.

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of May each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings.

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote.

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present articles of incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of Profits

Article 21. Financial Year.

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2002.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2003.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed Capital (EUR)</i>	<i>Number of Shares</i>	<i>Payments</i>
1) JOH. ENSCHEDE B.V., prenamed	39,900.-	399	39,900.-
2) JOH. ENSCHEDE/VAN MUYSEWINKEL S.A., prenamed	100.-	1	100.-
Total:	40,000.-	400	40,000.-

The capital has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

Valuation of costs

For the registrations purposes, the present capital of 40,000.- EUR is valued at 1,613,596.- LUF (rate of exchange 1.- EUR=40.3399 LUF).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately 80,000.- LUF

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1.- Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

- 1) Mr J.K.P. Bruinstroop, Chief Executive Officer, residing in Langelaan 7, 2111 AA Aerdenhout, The Netherlands,
- 2) Mr J.J. Slinger, Chief Operating Officer, residing in Felix Timmermanslaan 3, 1422 GR Uithoorn, The Netherlands,
- 3) Mr A.A.P.M. van der Linden, Administrateur-Délégué, residing in Walenhoek 100, 2040 Antwerp, Belgium.

2.- Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7, L-5365 Munsbach.

3.- Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

4.- The registered office shall be at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) JOH. ENSCHEDE B.V., une société de droit néerlandais avec siège social à P.O. Box 464, 2000 AL Haarlem, Pays-Bas,

représentée par Me Tom Loesch en vertu d'une procuration lui donnée à

2) JOH. ENSCHEDE/VAN MUYSEWINKEL S.A., une société de droit belge avec siège social à Rue du Bon Pasteur 50 - 54, 1140 Bruxelles, Belgique,

représentée par Me Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 novembre 2001.

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination JOH. ENSCHEDE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la production, l'impression, la personnalisation et la distribution de monnaie-papier, de valeurs mobilières en papier, de documents d'identité et de sécurité, et de toutes valeurs et de tous documents de nature commerciale, financière, officielle ou toute autre, ainsi que la prestation de tous services y relatifs.

La société peut acquérir, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, tous biens d'exploitation ou d'équipement, et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle ou commerciale y relatifs; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec son objet.

La Société a en outre pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

La Société a un capital souscrit de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) divisé en quatre cent (400) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-).

Art. 6. Forme des Actions.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires. Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres.

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Conseil d'Administration.

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu et la date de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnifiera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée générale des Actionnaires**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote.

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation indiquera le lieu et la date de l'assemblée et en contiendra l'ordre du jour.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2003.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit (LUF)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Libération</i>
1) JOH. ENSCHEDE B.V., prénommée,	39.900,-	399	39.900,-
2) JOH. ENSCHEDE/VAN MUYSEWINKEL S.A., prénommée,	100,-	1	100,-
Total:	40.000,-	400	40.000,-

Le prédit capital a été libéré entièrement par de versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement le capital social de 40.000,- EUR est évalué à 1.613.596,- LUF (cours officiel 1.- EUR=40,3399.-LUF)

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 80.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003:

- 1) M. J.K.P. Bruinstroop, Chief Executive Officer, demeurant à Langelaan 7, 2111 AA Aerdenhout, Pays-Bas;
- 2) M. J.J. Slinger, Chief Operating Officer, demeurant à Felix Timmermanslaan 3, 1422 GR Uithoorn, Pays-Bas;
- 3) M. A.A.P.M. van der Linden, Administrateur-Délégué, demeurant à Valenhoek 100, 2040 Anvers, Belgique.

2.- Décide de fixer à un le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003: ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7, L-5365 Munsbach.

3.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

4.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 132S, fol. 72, case 3. – Reçu 16.136 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 décembre 2001.

P. Decker.

(00836/206/553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SHIRLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.054.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the fifth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, and by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, acting in the name and on behalf of Mr Yannis Kelemenis, lawyer, residing in Athens 11253, 193, Patisson Street, by virtue of a proxy given on November 23, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation SHIRLEY HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 7, 2000, published in the Mémorial, Recueil C 511 of July 18, 2000;
- that the capital of the corporation SHIRLEY HOLDING S.A. is fixed at thirty-one thousand Euro (31.000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each, fully paid;
- that Mr Yannis Kelemenis has become owner of the shares and has decided to dissolve the company SHIRLEY HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that Mr Yannis Kelemenis, being sole owner of the shares and liquidator of SHIRLEY HOLDING S.A., declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of SHIRLEY HOLDING S.A. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Yannis Kelemenis, juriste, demeurant à Athènes 11253, 193, Patisson Street,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 novembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SHIRLEY HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 511 du 18 juillet 2000;
- que le capital social de la société SHIRLEY HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille Euro (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (310.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Yannis Kelemenis, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SHIRLEY HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Yannis Kelemenis, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SHIRLEY HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société SHIRLEY HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J. Correia, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 132S, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00848/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

WR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.417.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the fifth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

WW REO B.V., having its registered office in NL-1077 XX Amsterdam, 1707 Strawinskylaan,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguévaux (France) and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B,

by virtue of a proxy given on Amsterdam, on July 18, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of WR LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 1997, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 319 of June 24, 1997;

- that the capital of the corporation WR LUX S.à r.l. is fixed at seventeen thousand United States dollars (17.000.- USD) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and seventy United States dollars (170.- USD) each, fully paid;

- that WW REO B.V. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company WR LUX S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that WW REO B.V., being sole owner of the shares and liquidator of WR LUX S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of WR LUX S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

WW REO B.V., having its registered office in NL-1077 XX Amsterdam, 1707 Strawinskyiaan, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguenau (France) et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 18 juillet 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé de la société WR LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 320 du 2 mai 2001;

- que le capital social de la société WR LUX S.à r.l. s'élève actuellement à dix-sept mille dollars des Etats-Unis (17.000,- USD) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante-dix Euro (170,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que WW REO B.V., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société WR LUX S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que WW REO B.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société WR LUX S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société WR LUX S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, G. Martin-Saudax, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 132S, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 décembre 2001.

G. Lecuit

(00849/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

GAHERAUPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.843.

L'an deux mil un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GAHERAUPA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 22 novembre 2001 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme GAHERAUPA HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 660 du 14 septembre 2000.

2. L'article trois des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de six cent quatre-vingt-quatre mille Euro (684.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-seize mille Euro (76.000,- EUR) à sept cent soixante mille Euro (760.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles de soixante-seize Euro (76,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 22 novembre 2001 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de trente-huit mille Euro (38.000,- EUR) pour porter le capital social de son montant actuel de soixante-seize mille Euro (76.000,- EUR) à cent quatorze mille Euro (114.000,- EUR) par l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante-seize Euro (76,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des cinq cents (500) actions nouvellement émises par LCF ROTHSCCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, moyennant versement en espèces de trente-huit mille Euro (38.000,- EUR), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire de réception de fonds.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent quatorze mille Euro (114.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions de soixante-seize Euro (76,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trente-huit mille Euro (38.000,- EUR) est évalué à un million cinq cent trente-deux mille neuf cent seize francs luxembourgeois (1.532.916,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 132S, fol. 8, case 1. – Reçu 15.329 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00852/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

GAHERAUPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00853/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

DORPUM S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the sixth of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. DORINT S.A., having its registered office in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 2. PAFLUX S.A., having its registered office in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- both here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mr Marco Dijkerman, private employee, residing in Roeser, acting in his capacity as proxyholder A, by virtue of two proxies established in Luxembourg, on December 5, 2001.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of DORPUM S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by sixty-two (62) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management-Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on June 30th at 10.30 a.m. and for the first time in 2002.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2001.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. DORINT S.A., prenamed, sixty-one shares	61
2. PAFLUX S.A., prenamed, one share	1
Total: sixty-two shares	62

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the purpose of the registration, the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at L-46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring after the annual general meeting of the shareholders of the year 2006:
 - a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed,
 - b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 - c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring after the general annual meeting of the shareholders of the year 2006:

KPMG Audit, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer.

- 4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. DORINT S.A., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 2. PAFLUX S.A., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- les deux ici représentées par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Roeser, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir A,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DORPUM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 30 juin à 10.30 heures et pour la première fois en 2002.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2001.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. DORINT S.A., préqualifiée, soixante et une actions	61
2. PAFLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: soixante-deux actions.	62

Les actions ont été libérées à concurrence de 70% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent millions de Lires italiennes (700.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
 - a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée,
 - b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 - c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 100, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00854/220/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

M.D.S. STRATEGY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the seventh of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at Luxembourg, here represented by Mrs. Christelle Ferry, prenamed, and by Mr José Correia, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of M.D.S. STRATEGY COMPANY S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31.000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of May at 11.30 a.m. and the first time in the year 2002.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.
2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Christelle Ferry, prénommée, et par Monsieur José Correia, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de M.D.S. STRATEGY COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 11.30 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J. Correia, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 100, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00855/220/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**PLURAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme - Soparfi,
(anc. PLURAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.524.

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLURAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 46.524, constituée suivant acte reçu le 10 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1994, page 7980.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les six mille (6.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de statut de société anonyme Holding en Soparfi.

2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles ou autres concernant tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, corporels et incorporels tant pour son compte propre et pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matières économique, commerciales et financière.»

3.- Suppression du mot holding dans la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article premier des statuts.

4.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le mot holding dans la dénomination de la société et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée PLURAL INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 86, case . – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00875/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BFP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4701 Pétange, rue de Niederkorn.
R. C. Luxembourg B 33.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2001, vol. 322, fol. 21, case 10/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Signature.

(00905/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

IL SOLE RISTORANTE-PIZZERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 42.687.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00919/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

HAIR DESIGN HOUDREMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.328.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00920/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

IMPRIMERIE DE RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 27.191.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00921/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

FINACON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 décembre 2001 à 10.00 heures

Première résolution

Le liquidateur, la société INFIGEST S.A., ayant son siège social au n° 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social au n° 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 1. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00956/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CAMCO INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 53.021.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2001

Annahme des Rücktritts von Herrn Uwe Thaysen als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied und Entlastung für seine bisherige Tätigkeit.

Ernennung von Herrn Silvan Trachsler als neues Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat mit Ablauf der im Jahre 2005 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung endet.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich somit wie folgt zusammen:

Bernhard Kuhn, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Peter Blümli, Mitglied des Verwaltungsrates

Bernd Siebler, Mitglied des Verwaltungsrates

Rüdiger Tepke, Mitglied des Verwaltungsrates

Silvan Trachsler, Mitglied des Verwaltungsrates.

Luxemburg, den 5. Juli 2001.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
CAMCO INVESTMENT MANAGEMENT S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00907/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MAGIC HAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 26.014.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00922/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

PAPETERIE EN GROS TOEPKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 41.053.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00923/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**RENTACO-GRUNDSTÜCKSENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.
H. R. Luxemburg B 41.907.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des Einzelgesellschafters vom 23. November 2001

Der Gesellschafter entscheidet das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln mit Wirkung zum 1. Januar 2001, gemäss dem Gesetz vom 10. Dezember 1998.

Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 179.722,80, eingeteilt in 7.250 Anteile ohne Nennwert.

Luxemburg, den 23. November 2001.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00943/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 45.832.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2001

Annahme des Rücktritts von Herrn Uwe Thaysen als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied und Entlastung für seine bisherige Tätigkeit.

Ernennung von Herrn Silvan Trachsler als neues Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat mit Ablauf der im Jahre 2004 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung endet.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich somit wie folgt zusammen:

Max Warburg, Vorsitzender des Verwaltungsrates
Bernhard Kuhn, Mitglied des Verwaltungsrates
Dr. Detlef Kohlhase, Mitglied des Verwaltungsrates
Dr. Klaus Kaposi, Mitglied des Verwaltungsrates
Silvan Trachsler, Mitglied des Verwaltungsrates.

Luxemburg, den 5. Juli 2001.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00910/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

INLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 22.981.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00924/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

A.E.M., ATELIER ELECTRIQUE DE MERTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert.
R. C. Luxembourg B 53.222.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00925/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MEDIASHOP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2012 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 29.315.

The extraordinary general meeting of shareholder held on December 19, 2001 decided to revoke the existing directors, to appoint as new directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held on 2002:

- Mr Eivind Schackt, company director, residing in Skanselökka 5, NO-1383 Asker Kommun, Norway;
 - Mr Karl Bo Anders Nilsson, company director, residing in Birkagatan 26, 1 tr., 113 39 Stockholm, Sweden;
 - Mr Hans Holger Albrecht, company director, residing in 41, Bathgate Road, SW19EPW London, UK,
- and to appoint KPMG AUDIT S.C., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2002.

For MEDIASHOP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00948/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 48.378.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2001

Annahme des Rücktritts von Herrn Uwe Thaysen als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied und Entlastung für seine bisherige Tätigkeit.

Ernennung von Herrn Silvan Trachsler als neues Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat mit Ablauf der im Jahre 2005 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung endet.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich somit wie folgt zusammen:

Marcus Nothdurft, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Bernhard Kuhn, Mitglied des Verwaltungsrates

Markus Fischer, Mitglied des Verwaltungsrates

Rüdiger Tepke, Mitglied des Verwaltungsrates

Silvan Trachsler, Mitglied des Verwaltungsrates.

Luxemburg, den 5. Juli 2001.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00911/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

KANNERBUTTEK DIBBENDAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 40.587.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00926/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert.
R. C. Luxembourg B 37.247.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00927/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.892.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00969/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.892.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00970/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.892.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00971/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.892.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00972/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.892.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00973/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.892.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00974/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CHALLENGER ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 76.156.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2001

Annahme des Rücktritts von Herrn Uwe Thaysen als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied und Entlastung für seine bisherige Tätigkeit.

Ernennung von Herrn Dr Henneke Lütgerath als neues Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat mit Ablauf der im Jahre 2005 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung endet.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich somit wie folgt zusammen:

- Dr Uwe J. Petersen, Präsident des Verwaltungsrates,
- Bernhard Kuhn, Mitglied des Verwaltungsrates,
- Dr Henneke Lütgerath, Mitglied des Verwaltungsrates.

Luxemburg, den 5. Juli 2001.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
CHALLENGER ASSET MANAGEMENT S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00915/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EQUINDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 56.093.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00928/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MAISON PRINTZ JEAN-CHARLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.258.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00929/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EXTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered Office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.715.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the fifth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, and by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, acting in the name and on behalf of Mr Yannis Kelemenis, lawyer, residing in Athens, 11253, 193, Patisson Street, by virtue of a proxy given on November 23, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation EXTON HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 3, 2000, published in the Mémorial, Recueil C 631 of September 5, 2000;
- that the capital of the corporation EXTON HOLDING S.A. is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each, fully paid;

- that Mr Yannis Kelemenis has become owner of the shares and has decided to dissolve the company EXTON HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that Mr Yannis Kelemenis, being sole owner of the shares and liquidator of EXTON HOLDING S.A., declares:
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of EXTON HOLDING S.A. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Yannis Kelemenis, juriste, demeurant à Athènes, 11253, 193, Patisson Street,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 novembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EXTON HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 631 du 5 septembre 2000;

- que le capital social de la société EXTON HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (310.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Yannis Kelemenis, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme EXTON HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Yannis Kelemenis, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EXTON HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société EXTON HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J. Correia, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00856/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.955.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(00935/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.955.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(00936/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.955.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(00937/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

DEUTSCHE FUNDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twentieth of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,

represented by M^e Georges Gudenburg, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 18, 2001;

2) M^e Albert Wildgen, attorney-at-law, residing in L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe, represented by M^e Georges Gudenburg, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 18, 2001.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the person appearing and the undersigned notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of DEUTSCHE FUNDING LUXEMBOURG S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the corporation may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the corporation may

carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The company's subscribed capital is set at thirty-five thousand (35,000) Euro represented by three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of ten (10) Euro per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at a total sum of one hundred million (100,000,000) Euro represented by ten million (10,000,000) shares with a par value of ten (10) Euro each.

The authorised and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation

Furthermore, the board of directors is authorised during a period expiring five years after the date of publication of these articles of incorporation to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued against payment in cash, contribution in kind by observing the then applicable legal requirements and by integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders.

The corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The Annual General meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the notice of meeting on the last Friday in March at 2 p.m. and for the first time in two thousand two.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who don't need to be shareholders of the corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the single signature of any director or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11 The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st. The first accounting year will begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand and one.

Art. 13. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.	34,990.- EUR	34,990.- EUR	3,499
2) M ^e Albert Wildgen.	10.- EUR	10.- EUR	1
Total:	35,000.- EUR	35,000.- EUR	3,500

Proof of such payments has been given to the undersigned notary so that the amount of thirty- five thousand (35,000) Euro is as of now available to the corporation.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately eighty thousand (80,000) Luxembourg francs.

For the purpose of registration, the subscribed capital is evaluated at one million four hundred eleven thousand eight hundred ninety-seven (1,411,897) Luxembourg francs.

Extraordinary General meeting of shareholders

The above named parties, represented as hereabove stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditor at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Mr Michael Groth, Managing Director, Head of International Loans at DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., residing at D-61391 Friedrichsdorf, Im Pfarrgarten, Germany;

- Mr Manfred Zisselsberger, Managing Director, Head of Controlling at DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., residing at L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, Luxembourg;

- M^e François Brouxel, attorney-at-law, residing at L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

3. Has been appointed statutory auditor:

KPMG Audit, société civile, with statutory office at Luxembourg 2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer.

4. The registered office of the corporation is at L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand seven.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Léon dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer représentée par M^e Georges Gudenburg, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg en date du 18 décembre 2001;
- 2) M^e Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe, représenté par M^e Georges Gudenburg, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg en date du 18 décembre 2001

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'ils forment entre eux:

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de DEUTSCHE FUNDING LUXEMBOURG S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, la gestion, la mise en valeur et la disposition sous quelque forme que ce soit de toutes participations, dans des sociétés ou filiales luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra contracter des prêts et offrir toutes formes de supports, prêts, avances et garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

La société pourra encore se doter et disposer de valeurs mobilières de toutes sortes par l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou par toute autre manière. La société peut détenir des intérêts dans des sociétés commerciales. Elle peut encore acquérir, mettre en valeur et disposer de brevets et licences ainsi que tous droits dérivant de ou compléments des brevets et licences. En plus, la société peut acquérir, mettre en valeur et disposer d'immeubles à Luxembourg et à l'étranger. D'une manière générale, la société peut s'engager dans toute activité commerciale, industrielle et financière, soit dans le domaine de valeurs mobilières soit dans le domaine immobilier, qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social. La société pourra prêter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dette.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente cinq mille (35.000) Euros représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix (10) Euros par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cent millions (100.000.000) Euros, représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix (10) Euros.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la société peuvent être sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Art. 5. Toute assemblée générale des actionnaires de la société représente l'entière des actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale ordinaire de la société sera tenue à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mars à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les membres du conseil d'administration seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne peut pas dépasser six années et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux directeurs au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du conseil d'administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou téléfax.

Le conseil d'administration peut délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions seront à prendre à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Des décisions prises par écrit approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société et la représentation de la société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout(tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 10. La société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années.

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre. La première année sociale commencera le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre deux mille et un.

Art. 13. Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payées au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 15. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.	34.990,- EUR	34.990,- EUR	3.499
2) M ^e Albert Wildgen.	10,- EUR	10,- EUR	1
Total:	35.000,- EUR	35.000,- EUR	3.500

La preuve de ces paiements a été apportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de trente cinq mille (35.000,-) Euros est dès à présent à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de quatre-vingt mille (80.000) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.411.897) francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Mr Michael Groth, Managing Director, Head of International Loans à la DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., résidant à D-61391 Friedrichsdorf, Im Pfarrgarten, Allemagne;

- Mr Manfred Zisselsberger, Managing Director, Head of Controlling à la DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., résidant à L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, Luxembourg;

- M^e François Brouxel, avocat, résidant à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

KPMG Audit, société civile, avec siège statutaire à Luxembourg, L- 2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une période de six années et leur mandat se terminera donc avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille sept.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié à la requête de cette même personne comparante et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, agissant ès-dites qualités, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gudenburg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 14, case 8. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 janvier 2002.

T. Metzler.

(00861/222/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

FELTEN RENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.

R. C. Luxembourg B 52.924.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2002.

(00932/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.